

Quelques repères techniques pour la conversion d'un troupeau caprin en AB en Rhône-Alpes

Préambule

Ce document a été réalisé à partir de l'observation et de l'analyse de cas concrets et/ou via un travail de recherche bibliographique. Il a été construit avec la collaboration de techniciens des chambres d'agriculture et de divers partenaires, en fonction des besoins et du contexte. Il a fait l'objet d'une validation par des techniciens spécialisés et/ou des agriculteurs pour constituer un outil d'aide à la décision le plus fiable possible. Il doit cependant être considéré avec pré-

cautions, car la réalité qu'il décrit ne peut s'appliquer à toutes les exploitations agricoles existantes : une mise en perspective du document avec le contexte dans lequel il est utilisé est indispensable. Ce document n'est pas figé, il est amené à évoluer au fur et à mesure de l'évolution des connaissances et des situations : n'hésitez pas à faire remonter aux auteurs vos éventuelles remarques.

La conduite des terres

Une rotation est la base d'un système en élevage ruminant afin de produire un maximum de fourrages et céréales pour les besoins du troupeau.

Exemple de rotation :

- Luzerne : 4 ans
- Céréales pures ou en méteils 1 ou 2 ans
- Prairie de courte durée : prairies à flore variée, ou sainfoin
- Céréales ou méteils

Il est conseillé de « détruire » une prairie quand celle-ci est encore dense afin de bénéficier de ses effets positifs sur la culture suivante.

Une fertilisation à base de fumier permet de couvrir les besoins des plantes (potasse, phosphore) à condition que le fumier (ou compost) soit épandu régulièrement, c'est-à-dire tous les ans ou tous les 2 ans. Il est préférable de

faire des petits apports réguliers (10 T compost/ha/an) que de gros apports épisodiques. En deçà et pour les cultures exigeantes, un complément pourra être apporté. Valeur du fumier de caprin (en kg/tonne) : 8,5 Unités d'Azote, 7,5 de P2O5 et 13,5 K2O (source: norme CORPEN)

• Compléments possibles en AB :

- Pour les céréales, un apport en azote organique :
 - Farine de plumes
 - Farine de viande

Pour les prairies et luzernes :

- Patenkali : 30 K2O, 10 MgO
- Phospal : 34 P2O5, 10 CaO
- Phosphates naturels : 28 à 30 P2O5, 30 à 35 CaO

Les doses sont à adapter en fonction du précédent et du type de sol.

Ne pas oublier la fumure de fond (chaux magnésienne, carbonate de calcium...) notamment pour les terres acides.

Les méteils :

ils peuvent avoir 2 fins :

- fourrages
- grains

Le choix du mélange sera différent en fonction de sa destinée.

• Exemples de méteils :

Méteils fourrages récolte en foin :

- Avoine + vesce

Méteils fourrages récolte en ensilages :

- Triticale (70kg/ha), blé (20kg/ha), avoine (60kg/ha), pois fourragers (30kg/ha), vesce commune (20kg/ha)

Pour les zones de montagne, remplacer la vesce commune par la vesce de Cerdagne plus résistante au froid.

Méteils grains :

- Triticale (100kg/ha), + Avoine (60Kg/ha) + pois fourragers (30Kg/ha)

Si la culture se fait dans des conditions difficiles notamment en altitude, la dose du pois fourrager peut atteindre 50kg/ha.

Le semis se fait assez tôt à l'automne (voir fin août) à cause du pois, en un seul passage, à une profondeur de 2cm.

Attention: Les sangliers sont attirés par la présence des légumineuses dans ces mélanges. La mise en place de clôtures électriques peut être nécessaire.

Cheptel et reproduction :

Il est important d'élever ses propres reproducteurs femelles et il est préférable d'anticiper une conversion bio en augmentant légèrement le nombre de chevrettes pour le renouvellement, notamment les premières années de façon à pouvoir sélectionner et réformer plus facilement les adultes en cas de problème sanitaire.

Si, pour cause de CAEV, on souhaite élever les chevrettes avec de la poudre de lait, il faut compter entre 18 et 21 kg de poudre de lait en fonction de son âge au sevrage.

Au niveau des mâles pour la reproduction, il faut compter 1 bouc pour saillir 30 chevres et 1 bouc pour 15-20 chevres lorsque la lutte se fait en contre-saison.

L'alimentation :

En fonction des systèmes, il faut compter :

- 600 à 1 000 kg de foin distribué / an / chèvre
- 150 à 200 kg de concentré / chèvre

Le prix (janvier 2011, prix HT, départ) des concentrés du commerce oscillent entre 370-470€/qx pour une céréale

pure et 700-800€ pour un tourteau de soja pur. Au vu de ces prix et des disponibilités, il est important d'assurer un maximum d'autonomie alimentaire sur la ferme aussi bien en fourrages qu'en concentrés, mais aussi une autonomie en protéine. Celle-ci repose en premier sur le fourrage (luzerne, sainfoin, trèfles...) et sur des mélanges céréales-protéagineux récoltés en fourrage ou en grain.

Les quantités d'eau nécessaires oscillent entre 3 et 12 litres d'eau par jour par animal en fonction du stade physiologique (gestation, lactation), mais aussi en fonction de la température extérieure : les quantités augmentent de 50% pour des températures de 25°C et doublent pour des températures de 30°C. La restriction d'eau entraîne une réduction de la quantité de fourrage ingéré.

Il faut compter 1 abreuvoir pour 25 chevres. Il faut les disposer pour permettre à toutes les chevres d'y avoir accès sans concurrence entre-elles.

Il est aussi important que les chevrettes puissent facilement s'abreuver.

L'utilisation des vitamines doit se faire de façon raisonnée: En période estivale, la chèvre trouve les vitamines dans les fourrages frais (herbes, feuilles...) et n'a donc pas besoin de complément. De plus, les vitamines sont conservées dans le foie pendant environ 1 à 2 mois. Il est donc important que la chèvre ait un foie en bon état (attention aux douves). Ainsi, les cures se feront principalement l'hiver à raison de 1 fois par mois sauf cas exceptionnel.

La conduite sanitaire en bio :

L'utilisation des médecines alternatives doit se faire en toute connaissance, des formations et échanges avec des praticiens permettent d'optimiser leur efficacité. Les vermifuges en été ou à l'automne ne peuvent plus se faire à l'aveugle. Un diagnostic préalable (coprologie, diagnostic d'un vétérinaire, autopsie...) permet de connaître le degré de présence des parasites et de cibler le traitement si celui-ci est nécessaire. Attention, le délai d'attente est doublé et est de minimum 48 heures (4 traites déclassées).

• Exemples de quelques pratiques :

- Préparation à la mise-bas :

Outre le volet alimentaire (fourrages et concentrés), un apport en vitamines et oligo-éléments (en fonction de la saison et de la zone géographique) permet de couvrir les carences potentielles et d'assurer une qualité optimale du colostrum. Il est aussi possible de faire une cure de chlorure de magnésium en fin de gestation ainsi qu'à la mise à l'herbe.

- Désinfection du cordon ombilical :

L'hygiène lors de la mise-bas est importante et une désinfection du cordon ombilical peut éviter des complications ultérieures. L'utilisation de teinture mère de calendula en trempage est possible.

- Diarrhées néo-natales :

Vérifier les conditions d'allaitement (quantité de lait, température, fréquence, concentration...). L'utilisation d'huiles essentielles sur les jeunes animaux est déconseillée. Privilégier l'homéopathie. Le choix du remède se fait en fonction des symptômes présentés par l'animal. Quelques grands remèdes des diarrhées : *Arsenicum album*, *Veratrum album*, *Podophyllum*...

Parasitisme interne, strongles digestifs :

La première règle de prévention reste une bonne gestion du pâturage : ne pas laisser les animaux trop longtemps sur la même parcelle, éviter le sur-pâturage (retrait des animaux lorsque l'herbe mesure au minimum 3-5 cm), éviter les retours sur la même parcelle avant 1 mois voire 2, éviter les parcs de nuit ou du dimanche qui sont alors une réserve d'infestation de toutes les parcelles... Si des chevaux ou ânes sont présents sur la ferme, les faire pâturer après les chèvres de façon à assainir la parcelle car ce sont « des culs de sacs épidémiologiques ». Les coprologies permettent aussi de suivre l'évolution des parasites. En pratique, elles peuvent être faites 1,5 à 2 mois après la mise à l'herbe, puis en fin de printemps/début d'été et enfin à l'automne, lors de la rentrée en chèvrerie. Les résultats sont à analyser en fonction des autres paramètres du troupeau : état général, niveau de production... Si un traitement est nécessaire, il peut être fait avec des huiles essentielles ou avec un produit allopathique (dans ce dernier cas, doubler le délai d'attente ou attendre au minimum 48 h).

Exemple de mélanges d'huiles essentielles utilisés, pour 100 chèvres : 35ml de cannelle, 35 ml d'origan, 35 ml de thym ou Ajowan, 132 ml de laurier noble, 54 ml de boldo ou chénope anthelminthique. Diluer ces huiles essentielles dans 2,7 litres d'huile de paraffine et distribuer 3 jours d'affilé. Afin d'éviter toute interférence avec le lait (goût, problème de caillage), distribuer les huiles essentielles après la traite et le plus loin possible de la salle de traite et de la fromagerie. Attention, les odeurs peuvent aussi être transportées par les mains !

Nettoyage des bâtiment :

Une désinfection à l'eau chaude (sortie de la buse du nettoyeur haute pression à 100°C) permet de tuer les oocystes des coccidies.

Fumier produit :

Une chèvre produit entre 1 et 1,3 tonnes de fumier quand elle reste toute l'année à l'intérieur. Pour 5 mois d'hivernage, la production de fumier sera donc approximativement de 400 à 500 kg. Cette quantité sera plus importante si le paillage est abondant.

Valeur du fumier de caprin (en kg/tonne) : 8,5 unités d'azote, 7,5 de P₂O₅ et 13,5 K₂O (source: norme CORPEN)

Pour assainir les litières :

Recette maison du « superphosphate bio » : Phosphate naturel (40%) + Carbonate de calcium (40%) + Soufre (20%).

Rodenticide « bio » :

Afin d'éviter l'utilisation de produits toxiques tel que le bromoxide, on peut composer un rodenticide avec 50% de plâtre fin (pour décoration) et 50% de farine. La clé de réussite réside dans la présence, en permanence et à proximité, de soucoupe remplie d'eau. Ce rodenticide est efficace contre les souris et rats et présente peu d'attrait pour les chiens et les chats.

La lutte contre les mouches :

Elle repose sur les bonnes pratiques (nettoyage régulier du bâtiment, éloignement du fumier, compostage du fumier, propreté des mangeoires, surveillance des fuites d'eau des abreuvoirs, propreté des lieux, l'allaitement des jeunes...).

Seuls les produits avec AMM et inscrits à l'annexe II sont utilisables comme les auxiliaires, le spinosad et les pyrèthres naturels.

Pour une gestion efficace, il faut agir sur au moins 2 points :

- Prévention et hygiène du bâtiment
- Limiter la population des pupes afin d'interrompre le cycle des mouches

Une action uniquement contre les adultes est rarement suffisante.

Les auxiliaires (*Ophyra aenescens* de Biofly pour les litières humides ou *Muscidifurax raptorellus* et *Spalangia cameroni* de Biopar pour litières sèches) sont des prédateurs des pupes. Le spinosad et les pyrèthres naturels agissent sur les mouches adultes.

Pour en savoir plus, voir la fiche « gestion des mouches en élevage caprin bio et ovin bio » ainsi que la fiche « résultats d'expérimentation en caprin bio » du PEP caprin.

Sel pour la fromagerie :

2 types de sels sans anti-agglomérant sont disponibles actuellement : le sel de Guérande fin et le sel sur-séché des Salins du Midi. Le prix avoisine les 20 € HT par sac de 25 kg, soit environ le double du prix du sel classique. Toutefois, les quantités utilisées en fromagerie restent faibles et donc l'incidence financière globale reste peu élevée.

➤ Quelques adresses : (liste non exhaustive)

Fabricants d'aliments :

- Cizeron Bio 42140 La GIMOND Tel: 04.77.30.42.23
- Ets BARNIER SARL 26460 BOURDEAUX
Tel: 04.75.54.34.71
- Minoterie DORNIER 25520 BIANs Les USIERS
Tel: 03.81.38.21.12
- Moulin MARION 01290 St JEAN Sur VEYLE
Tel: 03.85.23.98.50

➤ NB :

la gamme d'aliments et minéraux des fabricants d'aliments (Cizeron, Barnier, Dornier ou Marion) est aussi distribuée dans certaines coopératives de proximité.

Minéraux et compléments alimentaires :

- ACANTHIS 05110 LARDIER et VALENCA Tel:
04.92.44.38.25
- BIODALG 26110 NYONS Tel: 04.75.26.20.24

- EURODYNAM 43000 CEYSSAC
- SYMBIOPÔLE
- UFAB 22402 LAMBALLE Tel: 02.96.34.68.21
- et les fabricants d'aliments
- et les distributeurs « locaux » comme les coopératives...

Santé et hygiène animale :

- Alliance pastorale 86502 MONTMORILLON
Tel: 05.49.83.30.30
- BIOTOP SAS 26250 LIVRON sur DROME
Tel: 04.75.60.09.31
- Comptoir des plantes médicinales 19370 CHAMBERET
Tel: 05.55.98.19.50
- GENTIANA Phyto Labo74540 ALBY sur CHERAN
- Laboratoire ACI 13480 CABRIES Tel: 04.92.94.16.46
- Protecta 84250 LE THOR Tel: 04.90.33.73.92
- UFAB 22402 LAMBALLE Tel: 02.96.34.68.21

Quelques repères techniques pour la conversion d'un troupeau caprin en AB en Rhône-Alpes

➤ Contacts

Christel Nayet

Référente technique régionale élevages petits ruminants et monogastriques bio
Chambre d'agriculture de la Drôme
Chauméane 26400 Divajeu
Tél. : 0427464706
cnayet@drome.chambagri.fr